Toute puissance océanique doit d'abord être une puissance… spatiale !

Avertissement *: Souveraine Tech revendique par vocation une approche transpartisane. Seule nous oblige la défense des intérêts supérieurs de notre pays. Nous proposons ainsi un lieu de « disputatio » ouvert aux grandes figures actives de tous horizons. La parole y est naturellement libre et n'engage que ceux qui la prennent ici. Cependant, nous sommes bien conscients des enjeux en présence, et peu dupes des habiles moyens d'influence plus ou moins visibles parfois mis en œuvre, et dont tout un chacun peut faire l'objet, ici comme ailleurs. Nous tenons la capacité de discernement de notre lectorat en une telle estime que nous le laissons seul juge de l'adéquation entre le dire et l'agir de nos invités.*

Guillaume Pitron est journaliste et réalisateur de documentaires. Il enquête depuis plus de quinze ans sur la face matérielle des grandes transitions de notre époque. Il s'est fait connaître en 2018 avec La Guerre des métaux rares, consacré à l'envers de la transition énergétique. Il a poursuivi en 2021 avec L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un like (Les Liens qui libèrent), fruit de deux ans d'enquête sur quatre continents, qui lui a valu le Prix du Livre Environnement 2022. Il vient de publier Océans, le nouveau partage du monde, troisième volet de ce travail sur les ressources. Il y montre comment, en une décennie, drones et satellites ont fait des mers un territoire à conquérir, où les États repoussent leurs frontières et où des milliardaires font la loi.

Cet entretien a été publié le vendredi 5 novembre 2026

1/ Les métaux rares, le numérique, aujourd'hui la mer : vous enquêtez toujours sur ce qui ne se voit pas. Est-ce là que se perd la souveraineté ?

Mes trois ouvrages ont en effet pour point commun des environnements (mines, centres de données, abysses) que l'on ne peut pas facilement observer. Ce sont des environnements qui ne sont pas « instagrammables ». Une vidéo de mine de cuivre deviendra rarement virale sur les réseaux sociaux, et aucun influenceur n'a eu l'idée saugrenue de se prendre en selfie au sommet d'un volcan sous-marin. Comme ces paysages et ces infrastructures ne se voient pas, les citoyens et le politique ne s'y intéressent pas suffisamment. Mécaniquement, l'action de l'État se porte moins sur ce qui capte peu l'attention. La perte de souveraineté industrielle procède en partie de cela.

2/ La convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay en 1982, a partagé les océans à une époque où l'on ignorait presque tout de leurs richesses. Un partage conclu dans l'ignorance survit-il à l'inventaire ?

Le partage du tiers de la surface des océans en 1982, véritable nouveau partage du monde, était alors perçu comme favorable aux pays dits « en développement ». Le concept de zone économique exclusive (ZEE) est en effet, rappelons-le, d'origine sud-américaine et africaine : les États de ces deux continents souhaitaient alors protéger leurs ressources, en particulier halieutiques, du pillage par les États « développés ». Mais ce que nous ignorions à l'époque, c'est l'incommensurable richesse des océans, que nous commençons seulement à quantifier. Au-delà des poissons, ils regorgent de métaux indispensables à l'intelligence artificielle, de pierres précieuses, d'algues servant à produire des engrais, de méduses bioluminescentes qui permettent de soigner des leucémies, d'énergies marines renouvelables que l'on

transforme en électricité verte…

À mesure que ces ressources marines seront explorées et exploitées, les États du « Sud global » réaliseront que l'Occident est sorti largement vainqueur de la convention de Montego Bay. En incluant le Royaume-Uni et la Norvège, l'Europe s'est à elle seule arrogé 18 % des ZEE distribuées en 1982 ! Les États-Unis, première ZEE mondiale, ne sont pas en reste, pas plus que l'Australie ou le Canada. Bref, il n'est pas abusif de dire qu'un partage du monde voulu par le monde non occidental a en réalité contribué à asseoir la domination de l'Occident sur les mers et sur les ressources qui s'y trouvent. Il n'est pas certain qu'à l'avenir les Africains parlent d'un partage équitable des richesses du monde.

3/ Le Conseil d'État constate, dans son étude annuelle publiée le 9 septembre, que la France, qui détient le deuxième espace maritime du monde, n'a pas de véritable stratégie maritime. Partagez-vous ce constat ?

Le Conseil d'État constate en effet que la France ne s'est pas, à ce jour, dotée d'une véritable doctrine de « puissance maritime ». Les enjeux liés à la mer sont multiples : économiques, écologiques, touristiques, industriels, sécuritaires… Trop souvent, relève la juridiction administrative suprême, la puissance publique ne hiérarchise pas au niveau national les nombreuses actions à mener et se contente d'en renvoyer le traitement à l'échelon local, sans vision d'ensemble.

Ce constat ne doit néanmoins pas faire perdre de vue que les dirigeants français sont parfaitement conscients de l'impérieuse nécessité de sanctuariser l'immense ZEE dont nous avons hérité en 1982 : 11 millions de km², répartis sur tous les océans ! Cette dilatation territoriale fait de la France un « voisin du monde », légitime pour siéger dans de nombreuses organisations internationales, et bien sûr un État assis sur un vaste potentiel de ressources marines. Une fois

que l'on a cela en tête, on comprend pourquoi la France se battra bec et ongles pour conserver la Nouvelle-Calédonie dans sa sphère d'influence, pourquoi elle ne cédera pas facilement les îles Matthew et Hunter, que revendique le Vanuatu, pas davantage que les îles Éparses, que lui réclame Madagascar. Se dessine ici une stratégie assumée : maintenir une sorte de « glacis français » en mer. La préservation de ce statu quo peut s'analyser comme une stratégie de puissance maritime.

4/ Vous décrivez la mer comme un monde en cinq dimensions, du ciel jusqu'au sous-sol. Qu'est-ce que cette notion de volume induit en matière de souveraineté ? Jusqu'où la prolongez-vous ?

En moins d'un siècle, l'humanité est passée d'un usage unidimensionnel de l'océan, sa surface, à l'exploitation de ses cinq dimensions, le long d'un axe vertical de plusieurs centaines de kilomètres : le sous-sol océanique, le plancher, la colonne d'eau (qui s'étend des abysses jusqu'à la surface), la surface elle-même, et l'espace qui la surplombe jusqu'aux orbites extra-atmosphériques, d'où nous pouvons explorer les mers et leurs ressources. Sur chacune de ces dimensions, un État doit faire respecter une souveraineté effective, en recourant à une panoplie de moyens humains et technologiques : bâtiments de guerre, drones autonomes, capteurs…

Il est intéressant de noter que seuls les satellites permettent de surveiller en temps réel l'intégralité d'une ZEE. D'où une réalité souvent oubliée : toute puissance océanique doit d'abord être une puissance… spatiale !

5/ Vous prédisez une « décolonisation des mers ». Qu'entendez-vous par là ?

Au XXe siècle, le recul de la domination terrestre de l'Occident, conséquence des vagues de décolonisation, n'a eu d'égal que le fulgurant déploiement de sa mainmise sur les océans. Toutes les poussières d'empire jamais cédées lors des indépendances (Hawaï pour les Américains, les Chagos pour les

Britanniques, les îles Éparses pour la France) donnent en effet accès, en application de la convention de Montego Bay, à de vastes ZEE, dans un rayon pouvant atteindre 370 km (200 milles marins). De nombreux pays anciennement colonisés commencent à en prendre conscience et revendiquent aujourd'hui la rétrocession de certains de ces territoires, et donc des mers qui les entourent.

C'est précisément le sens de la déclaration faite en 2026 par Jotham Napat, Premier ministre du Vanuatu, à propos des îlots Matthew et Hunter, dont son pays dispute la souveraineté à la France : « Notre chemin vers l'indépendance n'est pas encore terminé, a-t-il déclaré. Il ne sera achevé que lorsque nous aurons obtenu la souveraineté sur l'ensemble de nos îles et de nos mers. » C'est pourquoi je suis convaincu que de nouvelles générations de militants anticolonialistes exigeront, dans les prochaines décennies, la libération de leurs mers afin de parachever l'œuvre de leurs aînés.

6/ Pour retrouver le sous-marin La Minerve, disparu en 1968, la Marine nationale a dû faire appel à Ocean Infinity, une entreprise privée britannique. Le Conseil d'État parle à ce sujet de « souveraineté scientifique » : où la France se situe-t-elle en la matière ?

La France dispose à l'évidence de nombreux attributs de la souveraineté scientifique en mer : recherche fondamentale, navires océanographiques, conception et mise à l'eau de sous-marins d'exploration des profondeurs, satellites d'observation des océans. Comme tout pays, elle ne peut cependant prétendre à une souveraineté totale ; cette autonomie est impossible compte tenu de l'immensité des espaces maritimes, et même les États-Unis en sont incapables ! C'est pourquoi une politique maritime plus intégrée à l'échelon européen me paraît indispensable : seule l'addition des capacités des Vingt-Sept peut permettre de se rapprocher de cet objectif.

Notons également que certains, au Centre national d'études

spatiales (CNES), suggèrent que la France offre ses services de surveillance satellitaire à des collectivités d'outre-mer comme la Polynésie française. Des outils de souveraineté maritime pourraient ainsi devenir des leviers de diplomatie scientifique.

7/ Les États-Unis n'ont jamais ratifié la convention de Montego Bay, la Chine s'en affranchit, la Russie menace de le faire dans l'Arctique. Peut-on en conclure que le droit de la mer ne lie plus que ceux qui le respectent ?

La situation est paradoxale : la Chine, qui a ratifié la convention mais ne la respecte pas lorsqu'elle occupe de facto des portions de mer au-delà de sa ZEE en mer de Chine méridionale, se voit rappelée à ses engagements par les États-Unis… qui, eux, ne l'ont jamais ratifiée ! Nous assistons à l'évidence à un révisionnisme de l'ordre international en mer, comme on l'observe déjà sur la terre ferme. Ces entailles dans le droit international sont d'autant plus dangereuses qu'elles émanent d'États puissants, dont les agissements sont susceptibles d'ouvrir une boîte de Pandore.

Notez cependant que la majorité des pays signataires ont intérêt à ce que la mer demeure un espace régulé par le droit. Et pour cause : la convention protège leur ZEE contre le pillage de leurs ressources halieutiques par des flottes de pêche venues notamment de Chine. À dix ou vingt ans, nous verrions probablement coexister des États violant ouvertement leurs engagements et d'autres proclamant leur profond attachement à la règle de droit, leur seul rempart contre la loi de la jungle qui prévalait déjà en partie avant 1982.

8/ Face aux Gafam, qui possèdent jusqu'à 80 % des câbles intercontinentaux, Scles, une société 100 % française soutenue par l'État, conçoit, finance et exploitera Naist : un câble de 6 000 km entre New York

et la Bretagne, équipé d'Umbos, une technologie française de surveillance des fonds marins. L'entrepreneur qui ose, l'État qui soutient : est-ce le modèle de la souveraineté maritime ?

C'est assurément un modèle, mais j'en vois un autre : celui d'un État qui assume, faute de moyens, de ne pouvoir surveiller l'ensemble de ses mers, et qui sous-traite cette mission régalienne à un écosystème d'acteurs privés. Une start-up comme la bretonne Unseenlabs joue précisément ce rôle : ses technologies de détection spatiale permettent à l'État français de renforcer l'exercice de sa souveraineté en mer ; en retour, Paris soutient l'entreprise, notamment par des financements institutionnels. Il faut s'attendre à ce que ce type de collaboration, transposition en mer des partenariats stratégiques noués dans l'espace entre l'État américain et SpaceX, se multiplie.

9/ La France plaide pour un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds en haute mer, mais garde la main sur ceux de sa propre ZEE. Vertu ou réserve stratégique ?

Ce qui m'a frappé, durant les trois années consacrées à cette enquête, c'est de constater à quel point de nombreux acteurs de l'économie bleue (États, entreprises, philanthropes) investissent dans un potentiel sans savoir précisément comment il se matérialisera économiquement dans dix ou vingt ans. Les groupes chimiques qui acquièrent aujourd'hui à tour de bras des brevets sur des ressources génétiques marines sont bien incapables de vous dire s'ils leur permettront de produire des médicaments contre la leucémie ou des plants de tomates résistant à toutes les maladies grâce à l'ADN de méduse… À l'aune de ce constat, je dirais que l'attitude de la France est double, et in fine ambiguë. Il y a une forme de vertu à refuser d'envoyer des engins de 35 tonnes racler les métaux du plancher du Pacifique ; et c'est en même temps une réserve stratégique, car nul ne connaît encore les autres ressources,

notamment biologiques, que recèlent ces écosystèmes et qui révolutionneront peut-être la médecine de demain.

10/ Le Conseil d'État réclame une doctrine de « puissance maritime », voire une loi d'orientation. À quelques mois de la présidentielle d'avril 2027, quel en serait le premier article, et quel candidat oserait l'écrire ?

« La France ne conservera son statut de puissance mondiale que grâce à deux leviers : l'Europe et la mer. »

Acheter l'ouvrage de Guillaume Pitron

